MAIRIE DE SARCEY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

Le mardi 3 juin 2025 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.
Pouvoirs : Daniel MULATON à M. BARDOUX, Ghislaine CARRIER à O. LAROCHE, Pierre-Jean LAURENT à M. BOURBON
Absente : I. FRATELLO.

Secrétaire de séance : D. AUROUSSET

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

M. le Maire stipule que la Commune offre la possibilité de recourir au prélèvement automatique pour le versement des loyers d'habitation et du commerce. Après échange avec le service de gestion comptable, ce mode de paiement pourrait être proposé pour le règlement pour les factures de la garderie périscolaire, en plus du paiement par chèque et du paiement en ligne.
M. le Maire propose la mise en place du prélèvement automatique afin de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux ...), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.
Les usagers devront au préalable signer un mandat de prélèvement SEPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le prélèvement automatique pour le paiement des services de garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2025, sans que ce mode de paiement soit imposé aux familles bénéficiaires,
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

M. le Maire indique qu'il convient d'intégrer le prélèvement automatique comme mode de paiement dans le règlement de la garderie périscolaire et procéder à cette occasion à quelques ajustements mineurs.
Ces nouvelles dispositions seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE les modifications apportées au règlement de la garderie périscolaire,
- DIT que ce règlement est applicable à compter de la rentrée scolaire 2025/2026,

- AUTORISE le Maire, ou son délégataire, à signer tout document afférent à cette décision.

CONVENTIONS POUR LES CHANTIERS JEUNES

Delphine NIORT dit que la CCPA poursuit son soutien à la réalisation de chantiers jeunes sur son territoire avec une nouvelle session d'appel à projets, ouvert aux structures jeunesse et aux communes. Ces chantiers sont organisés durant les vacances scolaires pour un public de 14 à 18/20 ans et être de nature diverse. Les jeunes perçoivent une gratification de 100€/semaine pour 20h de travail. La CCPA prend en charge la gratification des jeunes et éventuellement la rémunération d'un encadrant technique nécessitant des compétences particulières. La réalisation de ces chantiers nécessite de formaliser des conventions entre la Commune et la CCPA ainsi qu'entre la Commune et le jeune participant.
Un chantier jeunes est ainsi en préparation les matins du 21 au 25 juillet qui contribuera à embellir le village : muret des jeux d'enfants, barrières à repeindre. Elle signale que l'équipe de jeunes est déjà complète avec 7 inscriptions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE la convention de partenariat pour la réalisation de chantiers jeunes,
- APPROUVE la convention avec le participant,
- AUTORISE le Maire, ou son délégataire, à signer ces conventions et tout document y afférent.

(Arrivée de H. GOUJON)

AMÉNAGEMENT DE PORTIONS DE VOIES COMMUNALES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle que la commission Urbanisme/Voirie a proposé au budget primitif l'aménagement du débouché du chemin des Roches sur le chemin du Tacot, l'aménagement des abords de l'épicerie (passage piétons, stationnement) ainsi que la sécurisation de l'arrêt de car pour la giration.
Ces travaux doivent permettre d'améliorer la praticabilité de l'accès au chemin du Tacot depuis le chemin des Roches d'une part, et d'autre part, de sécuriser les abords de l'arrêt de car et la circulation des piétons aux abords de l'épicerie. Ils pourraient être éligibles à la dotation relative au produit des amendes de police, pour laquelle il est proposé de déposer une demande de subvention à partir du plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif global	**9.300 € HT**	
Amendes de police 2025	7.440 €	(80%)
Commune : Fonds propres	1.860 €	(20%)

En cas d'accord, le Conseil municipal sera amené à prendre une nouvelle délibération pour accepter le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE le projet avec le plan de financement prévisionnel proposé,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2025,
- SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police 2025 à hauteur de 7.440 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE COMPRENANT UN COMMERCE ET DES LOGEMENTS : DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé de procéder à la réhabilitation de l'immeuble situé au 61 rue Centrale, dont la Commune est propriétaire depuis 2012. L'étage à vocation d'habitation est inoccupé et n'est plus habitable (absence d'isolation, de chauffage, de pièces d'eau…) ; quant au rez-de-chaussée à vocation commerciale, il est vacant depuis un arrêt d'activité en février 2022.
Compte tenu de la vacance de l'ensemble de l'immeuble, le Conseil municipal a souhaité conduire ce projet sur l'ensemble du tènement permettant à la fois de réhabiliter des logements à l'étage et dans l'annexe et d'améliorer le potentiel commercial du rez-de-chaussée avec l'objectif de favoriser l'implantation d'un commerce et l'accueil de nouvelles familles.

Après avoir signé le marché de maitrise d'œuvre le 31 janvier 2024, le permis de construire a été accordé le 18 décembre 2024 et le marché de travaux a été lancé le 31 janvier 2025. Les entreprises ont été notifiées début mai et les travaux doivent démarrer le 10 juin 2025.
En parallèle, un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé sur internet (sites : Mairie, CCPA, Insiti, Le bon coin ; Facebook, LinkedIn ; Panneau Pocket) pour trouver un porteur de projet.
Ce projet est éligible à l'appel à projets des communes du Département pour les travaux liés au commerce ; il est également inscrit au Contrat Région de la CCPA pour la part consacrée au logement.
M. le Maire propose de solliciter les subventions correspondantes à partir des plans de financement prévisionnels suivants, tenant compte du montant des marchés signés, des règles d'éligibilité du dispositif sollicité et des subventions attribuées.

Coût prévisionnel - commerce	**306.410 € HT**	
Région : commerce en milieu rural	91.923 €	(30%)
Département : Appel à projets 2025	107.243 €	(35%)
Commune : Fonds propres	107.244 €	(35%)
Coût prévisionnel - logements	**685.220 € HT**	
État : DETR 2024	190.000 €	(28%)
Région : contrat Région	97.000 €	(14%)
Région : bâtiment avec bois local	7.033 €	(1%)
Commune : Fonds propres/ Emprunts	391.187 €	(57%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE le projet avec les plans de financement prévisionnels proposés,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2025,
- SOLLICITE une subvention pour le commerce au titre de l'appel à projets 2025 du Département du Rhône à hauteur de 107.243,00 €,
- SOLLICITE une subvention pour les logements auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat Région à hauteur de 97.000 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➢ Décisions du Maire

M. le Maire confirme avoir validé les devis du SYDER pour ajouter un point lumineux route de St-Romain (423€) et déplacer celui sur la façade de la Maison des associations (221€).
Il informe le Conseil d'autres marchés passés :
- Audit énergétique de bâtiments communaux : 7.560,00€ TTC (Objectif7)
- Épareuse sur les chemins ruraux : 6.866,40€ TTC (SARL Dumontet)
- Marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble de l'épicerie

N° du lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant TTC (PSE incluse)
01	Désamiantage - Démolition	Ecohab SARL	31.968,00 €
02	Terrassements - Gros œuvre - Réseaux VRD - Aménagements extérieurs	Chaverot maçonnerie	291.822,38€
03	Charpente bois - Couverture tuiles - Zinguerie	Menuiserie du Beaujolais vert	101.175,00 €
04	Menuiseries extérieures alu vitrées - Volets roulants alu	SAS B'Alu	73.088,94 €

05	Métallerie	Métalfer	65.172,84 €
06	Menuiseries intérieures bois	Lagem	48.413,76 €
07	Plâtrerie - Isolation - Peinture	SAS Aubonnet et fils	108.335,56 €
08	Chapes flottantes - Carrelage - Faïence	SARL Louis Fontaine	28.242,55 €
09	Sols souples	SAS Aubonnet et fils	8.902,09 €
10	Enduit de façade	Noisette Maçonnerie	83.164,33 €
11	Plomberie sanitaire - Chauffage - Ventilation	Froid chauffage plomberie SAS	85.328,40 €
12	Électricité - courants forts, courant faibles	EURL Corelec	96.239,24 €

Il ajoute que suite à la décision de réaliser les travaux sur l'annexe dans le projet de réhabilitation de l'immeuble du 61 rue Centrale, la rémunération du maître d'œuvre a été actualisée pour intégrer ces prestations supplémentaires dans la suite des missions. Un avenant n°2 a ainsi été signé avec l'Atelier de Montrottier d'une valeur de 2.427,85€ TTC soit un montant total de 99.719,62 € TTC (+6,47% par rapport au marché initial).
Il précise que la signature de la donation Rigaud est prévue dans les prochains jours.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➢ Communication/Tourisme

Audrey JULLIARD annonce l'édition d'une prochaine feuille du tilleul à préparer pour fin juin pour une distribution début juillet.
La signature par les maires de la charte d'élégance de la voie du Tacot se fera le mardi 17 juin à 18h30 à l'ancienne gare de la Chana.
La commission a travaillé sur le circuit patrimoine d'environ 7,5km et sur la valorisation de la voie du Tacot.

➢ Enfance / Jeunesse

Audrey JULLIARD rend compte de la journée dédiée à l'enfance/jeunesse pour préparer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF
Delphine NIORT fait part de la préparation de la venue de Cultur'en'bus le mardi 24 juin avec l'école et la bibliothèque.
L'entreprise Soleus a contrôlé le skate-park qui nécessitera quelques travaux correctifs.
Elle fait part de l'organisation d'une session BAFA en octobre à Bessenay, information qui sera à relayer dans la feuille du tilleul.
Elle informe aussi que 15 personnes ont été présentes à l'atelier sur les réseaux sociaux pendant le « Printemps des familles », durant lequel l'affluence a été satisfaisante dans l'ensemble.

➢ Affaires scolaires / Espaces publics

Mickaël BARDOUX rapporte la réunion de la commission « Affaires scolaires » qui s'est tenue la semaine dernière pour faire un bilan de l'année, qui s'est révélé positif dans le fonctionnement avec cette nouvelle équipe, y compris avec l'équipe enseignante. Une ATSEM se verra reconduire son contrat. De plus, le Maire a donné une suite positive à une demande de disponibilité d'une agente qui nécessitera un recrutement (temps partiel) pour la rentrée.
Il informe du départ de la directrice à la rentrée prochaine, suite à une mutation, qui sera remplacée par Caroline BISSARDON, ancienne institutrice à l'école.
Il rappelle la tenue du prochain conseil d'école mardi 17 juin et que la kermesse a lieu le samedi 28 juin.
Le jury des « Villes et villages fleuris » viendra sur place le mardi 16 juin matin ; le rapport de présentation reste à finaliser.

La commune s'est inscrite au concours de fleurissement et d'embellissement des villages des pierres dorées avec visite du jury prévue le jeudi 17 juillet matin.
Lors des sorties scolaires des enfants de l'école (20 mai et 3 juin), le Ch'tit midi des gones a décidé d'ouvrir la cantine aux personnes qui le souhaitent ; la cantine a accueilli environ une quarantaine de personnes à chaque fois pour déguster la cuisine de Thérèse.

➢ **Bâtiments / Vie associative**

En l'absence de Ghislaine CARRIER, M. le Maire fait un point sur le chantier de l'épicerie qui va débuter.
Il informe qu'un audit énergétique est en cours sur plusieurs bâtiments communaux.
Il fait un retour sur la soirée astronomie du 7 mai qui a réuni une centaine de personnes avec beaucoup de retours positifs.
Harold GOUJON fait part des devis pour limiter l'accès à l'ancienne école.

➢ **Urbanisme/Voirie**

En l'absence de Daniel MULATON, M. le Maire recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- chemin du Bois : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- rue du Tilleul : DP accordée pour création d'une terrasse
- route de la Cave : DP accordée pour transformation d'un garage en habitation
- rue du Tilleul : DP accordée pour création d'une terrasse sur pilotis
- route de Saint-Romain : DP accordée pour création d'un mur de clôture
- route de Saint-Romain : DP accordée pour création d'une clôture (muret avec brise-vue)
- rue Centrale : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- chemin du Bois : PC accordé pour création d'une pergola
- venelle de Pouilly : PC accordé pour création d'un abri voiture et d'une couverture d'une terrasse

Il dresse ensuite un état des travaux de voirie réalisés ou prévus :

- réfection du chemin de Goutte Martin par la CCPA du 11 au 14 avril avec reprise attendue sur une portion
- enrobé à froid sur les voies communales par les agents communaux
- point à temps sur les voies communautaires du 19 au 23 mai
- fauchage des accotements des voies communautaires du 19 au 22 mai puis des voies communales du 21 au 26 mai
- réfection de la couche de roulement de la rue de la Noyeraie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➢ **Intercommunalités**

M. le Maire informe des réunions à venir cette semaine :

- Réunion en mairie sur l'optimisation de la collecte des déchets le 5 juin matin
- Conseil communautaire le 5 juin
- Conseil syndical du SYDER le 26 juin

Il présente la plateforme « Monpaysdelarbresle » relancée ce printemps : elle relie les producteurs, artisans… aux consommateurs du pays de l'Arbresle. Chaque association peut également y renseigner tout évènement qu'elle organise.
Il ajoute que par l'entreprise Birdz a procédé à l'équipement de relais de télérelèves pour les compteurs d'eau.

➢ **Divers**

M. le Maire annonce que Sarcey a été retenu comme « Villages d'Avenir ». Dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement, il vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires

porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes et l'ingénierie sur mesure. Celui-ci sera utilisé pour le devenir de l'ancienne école.

Il revient sur la réunion d'information et d'échanges destinée aux riverains de la future antenne de téléphonie, qui s'est tenue le 21 mai. Les craintes ont plus porté sur l'exposition aux ondes qui peut faire l'objet pour tout public d'un relevé annuel à demander via le site de l'ANFR.

Il rappelle l'installation d'un camion à pizza tous les vendredis soir sur la place de la Mairie depuis la mi-mai ainsi que l'inauguration des courts de tennis le dimanche 8 juin à 11h15.
Le tirage des jurys d'assises a été effectué et 3 personnes ont été tirées au sort sur les listes électorales.

M. le Maire indique avoir reçu la société de chasse dans le cadre d'une initiative de la fédération nationale autour d'un manifeste pour la chasse visant à une meilleure reconnaissance de cette discipline et pour une pratique moins contrainte.

En réponse à des questions, M. le Maire :

- annonce que les panneaux Beaujolais ont été réceptionnés ; leur implantation est à valider au vu de leur taille conséquente.
- précise que des prises de renseignements sont en cours sur un éventuel transfert de la rue des Saules dans le domaine public.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le mercredi 16 juillet.

La séance est levée à 22h30.

Olivier LAROCHE
Maire
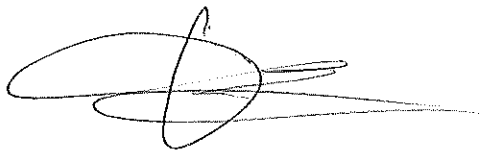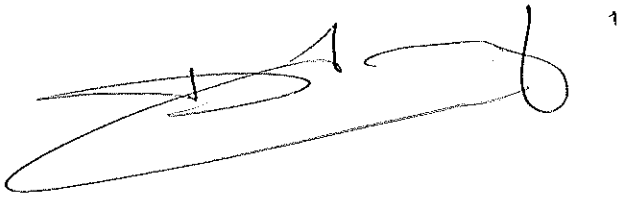
David AUROUSSET
Secrétaire de séance